

Plier et coller au niveau
de la diagonale du triangle
pour l'anonymat

NOM :

PRENOM :



Commission Fédérale des Arbitres

- Direction Technique de l'Arbitrage -

**EXAMEN FEDERAL DE NOVEMBRE 2017
POUR LE TITRE
D'ARBITRE FEDERAL FEMININ 2
RAPPORT DISCIPLINAIRE**

Commission Fédérale des Arbitres

- Direction Technique de l'Arbitrage -

Examen Fédéral de Novembre 2017

Rapport Disciplinaire sur 20 (30 minutes)
Candidates Fédérales Féminines 2

Aide :

Les joueuses sanctionnées sont :

- Mme Caroline ABBE n°15 (Suisse)
- Mme Virginia KIRCHBERGER n°13 (Autriche)
- Mme Rahel KIWIC n°14 (Suisse)

RAPPORT D'ARBITRAGE

A ADRESSER DANS LES 24 HEURES A LA FFF – DIRECTION DES COMPETITIONS NATIONALES

Compétitions Seniors (exclusivement par mail) : competitions-seniors@fff.fr

Compétitions Jeunes, Féminines et Futsal : jeunes-feminines-futsal@fff.fr (ou par fax au 01.44.31.75.22)

N° du match :

Arbitre :

Compétition :

Groupe :

CLUBS		RESULTAT	
RECEVANT	AUTRICHE	LETTRES UN	Chiffres 1
		Buts	
VISITEUR	SUISSE	LETTRES ZERO	Chiffres 0
		Buts	
			Tirs au but *

* PROLONGATION : OUI NON

Date : 18 Juillet 2017	Heure : 18h 00	Terrain : De Adelaarshorst - DEVENTER
------------------------	----------------	---------------------------------------

Assistants : 1- 2-	4 ^{ème} arbitre : Délégué principal :
-----------------------	---

Terrain et installations (état du terrain, grillage, état des vestiaires, qualité de l'éclairage, ...)

Divers

DISCIPLINE – RAPPORT COMPLÉMENTAIRE

Avertissement de Mme ABBE, joueuse n°15 de l'équipe de Suisse à la 19ème minute pour comportement antisportif.

À la 19ème minute de jeu, à 35 mètres des buts de l'équipe Suisse, Mme ABBE effectue un tacle glissé. Avec le pied, elle repousse normalement le ballon mais avec son second pied et plus précisément son tibia, elle heurte son adversaire au niveau de la cheville. J'arrête le jeu et je sanctionne Mme ABBE d'un avertissement pour comportement antisportif parce qu'elle n'a pas maîtrisé son engagement physique sur ce tacle. La joueuse touchée a été soignée rapidement sur le terrain et a pu reprendre le match immédiatement.

Avertissement de Mme KIRCHBERGER, joueuse n°13 de l'équipe d'Autriche à la 55ème minute pour comportement antisportif.

À la 55ème minute de jeu, Mme KIRCHBERGER accroche par le bras une première fois une adversaire qui partait plein axe à partir du rond central sans l'empêcher de progresser. J'ai décidé de laisser l'avantage et, de plus, j'ai estimé que cette faute ne méritait pas d'avertissement. C'est alors qu'à 25 mètres de ses buts, Mme KIRCHBERGER accroche à nouveau par le bras cette adversaire qu'elle poursuivait depuis le début de l'action. J'arrête le jeu et sanctionne Mme KIRCHBERGER d'un avertissement pour comportement antisportif.

Exclusion de Mme KIWIC, joueuse n°14 de l'équipe de Suisse à la 60ème minute pour anéantissement d'une occasion nette de but.

À la 60ème minute de jeu, sur une attaque de l'équipe d'Autriche, le jeu se déroule au niveau de l'arc de cercle de la surface de réparation de l'équipe de Suisse. Sur un petit ballon en profondeur, une attaquante de l'équipe d'Autriche contrôle le ballon et s'apprête à entrer, seule, dans la surface de réparation face au but de l'équipe de Suisse avec une chance réelle de marquer un but. Pour l'empêcher de poursuivre son action, Mme KIWIC accroche par l'épaule l'attaquante n°10 de l'équipe d'Autriche (Mme BURGER) et la fait tomber en dehors de la surface de réparation dans l'arc de cercle. J'arrête immédiatement le jeu et sanctionne Mme KIWIC d'un carton rouge car aucune autre joueuse n'était en mesure de pouvoir intervenir. Cette joueuse quitte immédiatement le terrain sans contester la décision.

Rédigé le : 19 juillet 2017